

Image not found or type unknown



Permis de construire et les batiments de france

Par **VINCENT**, le **20/01/2009** à **15:29**

J'ai déposé un permis de construire le 08/12/2008, dans les 3 semaines qui suivirent, les batiments de france ont refusé le plan de la future maison et après discussion avec eux, ont fini par accepter les plans sans les avoir retouchés.

Aujourd'hui l'on me demande de redéposer un permis, ce qui repousse mes projets.

Suis-je obligé de redéposer un permis, alors que rien n'a été modifié?

Merci pour votre réponse.